

NORME
NF ISO 11.014-1

FICHE DE DONNEES
DE SECURITE

DATE : 28/02/2003
PAGE 1/4

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

◇ **DESIGNATION COMMERCIALE : MATORENE**

CODE PRODUIT : 1165

◇ **SOCIETE : SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION**

2, rue Antoine Etex
94020 CRETEIL CEDEX
FRANCE

TEL : 01.45.17.43.00
FAX : 01.43.99.98.65

◇ **UTILISATION : Graisse verte, conditionnée en boîtier aérosol.**

◇ **SERVICE D'URGENCE : ORFILA**

Tél. : 01.45.42.59.59

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

◇ **PREPARATION / NATURE CHIMIQUE :** Graisse verte, savon de lithium, solvants organiques.
Gaz propulseur : Dioxyde de carbone (CO₂).

◇ **COMPOSANTS CONTRIBUANT AUX DANGERS :**

Nom chimique	N° de CAS	N° EINECS	Concentration	Symboles et phrases de risque
Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	64742-48-9	265150-3	> 50%	Xn-R10-R65-R66-R67

◇ **CLASSEMENT DE LA PREPARATION : F / R10 : Inflammable.**

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

◇ **PRINCIPAUX DANGERS :** Boîtier aérosol sous pression

Inflammable	☒	Irritant	☐	Cancérogène	☐
Facilement inflammable	☐	Corrosif	☐	Mutagène	☐
Extrêmement inflammable	☐	Nocif	☐	Téatogène	☐
Explosif	☐	Toxique	☐	Sensibilisant	☐
Comburant	☐	Très toxique	☐	Dangereux pour l'environnement	☐

RISQUES SPECIFIQUES : L'exposition prolongée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4 - PREMIERS SECOURS

◇ **INHALATION :** En cas d'inhalation massive pendant une longue durée, amener à l'air libre et libérer les voies respiratoires.

◇ **CONTACT AVEC LA PEAU :** Laver à l'eau et au savon et ôter tout vêtement souillé par de fortes projections.

◇ **CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire jusqu'à disparition de l'irritation. Si des symptômes d'irritation persistent, consulter un spécialiste.

◇ **INGESTION :** En cas d'ingestion massive. Ne pas faire boire, ne pas faire vomir (risque d'inhalation bronchique). Consulter rapidement un médecin ou le centre antipoison le plus proche.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

◇ MOYENS D'EXTINCTION :

- Recommandés : Poudres, mousses, neige carbonique.
- Contre-indiqués : Eau pulvérisée, sauf en petite quantité pour refroidir des récipients exposés au feu.

◇ DANGERS SPECIFIQUES : Dangers inhérents ou boîtiers aérosols sous pression.

◇ METHODES PARTICULIERES D'INTERVENTION : Eloigner du feu les produits inflammables. Refroidir éventuellement les boîtiers exposés au feu à l'aide d'eau pulvérisée s'il n'est pas possible de les évacuer rapidement. Les produits de décomposition de la préparation peuvent être dangereux (monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes de soufre...). Le personnel intervenant devra porter des appareils respiratoires autonomes.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

◇ PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : En cas de boîtiers éventrés en grande quantité, porter des gants étanches aux solvants organiques et aux graisses.

◇ PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Eviter le rejet du produit à l'égout ou dans les voies d'eau naturelles. Essayer d'endiguer avec un matériau neutre tel que sable, terre, etc. Récupérer le produit sur un matériau absorbant approprié et stocker dans des fûts spécialement prévus à cet effet en vue du traitement ou de la destruction.

En cas d'épandage sur l'eau, récupérer le produit par écrémage ou à l'aide d'un absorbant adapté. Dans tous les cas limiter l'écoulement et alerter les autorités locales.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

◇ MANIPULATION :

- Mesures techniques : Utiliser le produit dans un endroit correctement ventilé.
- Précautions : Eviter le contact prolongé et répété avec le produit, ainsi que les projections dans les yeux. Ne pas fumer, tenir à l'écart des sources de flamme, d'étincelles ou de chaleur excessive durant l'application.
- Conseils d'utilisation : Ne pas appliquer en mélange avec d'autres produits chimiques. Procéder à l'application par brèves pressions, sans pulvériser de façon prolongée au même endroit. Ne pas rejeter à l'égout après utilisation. Tenir compte d'un possible effet mèche en cas de contact avec du tissu.

◇ STOCKAGE :

- Mesures techniques : Pas de mesures techniques particulières.
- Conditions de stockage recommandées : Stocker dans un endroit correctement éclairé et ventilé, à l'écart de toute flamme, source d'étincelles ou de chaleur excessive.
- Matières incompatibles : Oxydants forts.
- Matériaux d'emballage : Produit conditionné en boîtier aérosol sous pression. Ne pas pulvériser dans un autre récipient.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

◇ MESURES TECHNIQUES : Pas de mesures techniques particulières.

◇ EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

- Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas d'utilisation massive dans un local confiné.
- Protection des mains : En cas d'utilisation intensive, porter des gants résistants aux hydrocarbures.
- Protection des yeux : S'il y a risque de projections, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité.
- Protection de la peau et du corps autre que les mains : Porter un vêtement de travail couvrant bien tout le corps.

◇ MESURES D'HYGIENE : Mesures élémentaires d'hygiène et de propreté. Bien se laver les mains à l'eau et au savon après contact avec le produit. Changer tout vêtement de travail éclaboussé de produit, à ne réutiliser qu'après lavage adéquat. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

(ND : Non Disponible)

Du fait du conditionnement en boîtier aérosol, un certain nombre de données ne sont pas mesurables pour ce produit

ETAT PHYSIQUE :	Fluide limpide
COULEUR :	Verte
ODEUR :	Odeur caractéristique, assez légère.
pH :	sans objet.
TEMPERATURE D'EBULLITION :	140-170°C
TEMPERATURE DE FUSION :	ND
TEMPERATURE DE DECOMPOSITION :	ND
POINT ECLAIR :	32°C
TEMPERATURE D'AUTO INFLAMMABILITE :	ND
CARACTERISTIQUES D'EXPLOSIVITE :	ND
PRESSION DE VAPEUR :	> 1 mba
DENSITE DE VAPEUR :	ND
MASSE VOLUMIQUE :	780 kg / m ³ à 25°C
SOLUBILITE / MISCIBILITE :	Eau : Non miscible. Solvants organiques : Miscible avec la plupart des solvants organiques.
VISCOSITE :	ND

10 - STABILITE/ET REACTIVITE

- ◊ STABILITE : Produit stable dans les conditions d'utilisation et de stockage préconisées.
- ◊ CONDITIONS A EVITER : Présence d'une flamme, source d'étincelles, températures excessives.
- ◊ MATIERES A EVITER : Oxydants et réducteurs forts.
- ◊ PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : Aucun produit prévisible en-dehors du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone en cas de combustion du produit.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Les informations données ci-dessous dérivent des données connues et générales sur certains constituants du mélange : les solvants de type coupes d'hydrocarbures aliphatiques et graisses minérales.

- ◊ TOXICITE AIGUE : Non déterminée.
 - Inhalation : En cas d'inhalation de doses massives de vapeurs, risque de troubles temporaires (céphalées, vertiges, nausées par exemple...) et d'irritation des voies respiratoires. Ces signes régressent et disparaissent à la fin de l'exposition.
 - Ingestion : Troubles gastriques plus ou moins importants. Les mêmes symptômes que ceux observés en cas d'inhalation sont également possibles.
- ◊ TOXICITE CHRONIQUE : En cas de contact répété avec la peau, risque d'irritations locales avec rougeurs.
- ◊ EFFETS LOCAUX :
 - Contact avec les yeux : Une irritation temporaire est possible avec sensation de brûlure, larmoiement ou rougeur.
 - Contact avec la peau : Les hydrocarbures contenu dans la préparation détruisent l'enduit gras de la peau et peuvent provoquer dessèchement, irritation. L'huile minérale présente dans la formulation peut occasionner également des dermatoses.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée à l'heure actuelle. Le produit ne devra pas être rejeté pur à l'égout.
Facteur ODP =0 PCOP < 50

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

◊ Résidus et emballages : Les déchets imprégnés de produit seront conservés dans des récipients métalliques clos et étanches, spécialement prévus à cet effet. Confier les résidus à une entreprise spécialisée dans le traitement des déchets spéciaux.

Dans tous les cas, respecter les réglementations locales et nationales en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT : Voie terrestre ADR

Classe	2
Chiffre et groupe	5°F
Code Matière	1950

Désignation du produit à faire figurer sur les documents de transport : **1950-AEROSOL-2-5°F-ADR**

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

SYMBOLISME (S) : F - Flamme

PHRASE(S) DE RISQUE :

R10 : Inflammable.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer un dessèchement de la peau ou des Gerçures

R67 : L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

PHRASE(S) DE SECURITE.

S23 : Ne pas respirer les vapeurs.

S24 : Eviter le contact avec la peau.

Réceptacle sous pression. Ne pas percer ou brûler même après usage.

A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver à l'écart de toute source d'

Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent

Conserver hors de la portée des enfants. ».

• **Tableaux des Maladies Professionnelles** : Surveillance médicale spéciale Art. R241-50, arrêté du 11/07/77

- n°84 : « Affections engendrées par les solvants organiques à usage industriel ».

- n°36 : « affections engendrées par les huiles ou les graisses d'origine minérale ou de synthèse ».

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Néant

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exopère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Date de création : 13/11/1996

Date de mise à jour : 28/02/2003